

Document civil et commercial

<i>Type de document</i>	<i>Durée de conservation</i>	<i>Texte de référence</i>
Contrat ou convention conclu dans le cadre d'une relation commerciale, correspondance commerciale	5 ans	Article L110-4 du code de commerce
Garantie pour les biens ou services fournis au consommateur	2 ans	Article L218-2 du code de la consommation
Contrat conclu par voie électronique (à partir de 120 €)	10 ans	Article L. 123-22 du code de commerce
	à partir de la livraison	
	ou de la prestation	
Contrat d'acquisition ou de cession de biens immobiliers et fonciers	30 ans	Article 2227 du code civil
Document bancaire (talon de chèque, relevé bancaire...)	5 ans	Article L110-4 du code de commerce
Document de transport de marchandises	5 ans	Article L110-4 du code de commerce
Déclaration en douane	3 ans	Article 16 du règlement européen n°2913/92 du Conseil du 12 octobre 1992
Police d'assurance	2 ans	Article L114-1 du code des assurances
	à partir de la résiliation	
	du contrat	
Document relatif à la propriété intellectuelle (dépôt de brevet, marque, dessin et modèle)	5 ans	Article 2224 du code civil
	à partir de la fin de la protection	
Dossier d'un avocat	5 ans	Article 2225 du code civil
	à partir de la fin	
	du mandat	

Pièce comptable		
Type de document	Durée de conservation	Texte de référence
Livre et registre comptable : livre journal, grand livre, livre d'inventaire, etc.	10 ans	Article L123-22 du code de commerce
	à partir de la clôture de l'exercice	
Pièce justificative : bon de commande, de livraison ou de réception, facture client et fournisseur, etc.	10 ans	Article L123-22 du code de commerce
	à partir de la clôture de l'exercice	

Document fiscal		
Type d'impôt	Durée de conservation	Texte de référence
Impôt sur le revenu et sur les sociétés	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales
Bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC) et bénéfices agricoles (BA) en régime réel	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales
Impôts sur les sociétés pour l'EIRL, des sociétés à responsabilité limitée (exploitations agricoles, sociétés d'exercice libéral)	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales
Impôts directs locaux (taxes foncières, contribution à l'audiovisuel public)	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales
Cotisation foncière des entreprises (CFE) et CVAE	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA et taxes assimilées, impôt sur les spectacles, taxe sur les conventions d'assurance...)	6 ans	Article L102 B du livre des procédures fiscales

Document social (société commerciale)

<i>Type de document</i>	<i>Durée de conservation</i>	<i>Texte de référence</i>
Statuts d'une société, d'un GIE ou d'une association (si nécessaire, pièce modificative de statuts)	5 ans	Article 2224 du code civil
	à partir de la perte de personnalité morale	
	(ou radiation du RCS)	
Compte annuel (bilan, compte de résultat, annexe...)	10 ans	Article L123-22 du code de commerce
	à partir de la clôture	
	de l'exercice	
Traité de fusion et autre acte lié au fonctionnement de la société (+ documents de la société absorbée)	5 ans	Article 2224 du code civil
Registre de titres nominatifs. Registre des mouvements de titres. Ordre de mouvement. Registre des procès-verbaux d'assemblées et de conseils d'administration.	5 ans	Article 2224 du code civil
	à partir de la fin	
	de leur utilisation	
Feuille de présence et pouvoirs. Rapport du gérant ou du conseil d'administration. Rapport des commissaires aux comptes.	3 derniers exercices	Article L225-117 du code de commerce

Gestion du personnel

<i>Type de document</i>	<i>Durée de conservation</i>	<i>Texte de référence</i>
Bulletin de paie (double papier ou sous forme électronique)	5 ans	Article L3243-4 du code du travail
Registre unique du personnel	5 ans	Article R1221-26 du code du travail
	à partir du départ	
	du salarié	
Document concernant les contrats de travail, salaires, primes, indemnités, soldes de tout compte, régimes de retraite.	5 ans	Article 2224 du code civil
Document relatif aux charges sociales et à la taxe sur les salaires	3 ans	Articles L244-3 du code de la sécurité sociale et L169 A du livre des procédures fiscales
Comptabilisation des jours de travail des salariés sous convention de forfait	3 ans	Article D3171-16 du code du travail
Comptabilisation des horaires des salariés, des heures d'astreinte et de leur compensation	1 an	Article D3171-16 du code du travail
Observation ou mise en demeure de l'inspection du travail	5 ans	Article D4711-3 du code du travail
Vérification et contrôle du CHSCT		
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	Article D4711-3 du code du travail